

Victoire ! Hanane Ameqrane gagne son recours face au rectorat de Créteil !

Le 15 mai 2025, le tribunal administratif de Montreuil a rendu un verdict sans appel : **annulation immédiate des sanctions contre Hanane Ameqrane pour excès de pouvoir et vice de forme !**

En novembre 2023, une CAPA disciplinaire (conseil de discipline) avait voté une sanction de déplacement de notre camarade, alors qu'elle était en pleine hospitalisation. Cette CAPA a été jugée illégale : le rectorat n'ayant pas respecté le cadre permettant le contradictoire. Celui-ci est pourtant essentiel à la défense des intérêts des travailleurs.se.s, face à une administration sans pitié.

Cette décision brutale et abusive du rectorat de Créteil envers Hanane n'était pas une erreur de droit, mais bien un choix politique : celui de faire taire, maltraiter et réprimer coûte que coûte notre camarade.

Hanane Ameqrane, comme Kai Terada, comme les 4 de Melle, les camarades de Marseille du lycée Victor Hugo et tant d'autres, a été prise pour cible car elle a osé dénoncer le management autoritaire, décrire sa souffrance au travail et rappeler les responsabilités de l'Etat dans la santé au travail de ses agent.e.s. Elle a aussi dénoncé les méthodes violentes envers les élèves victimes de violences policières et d'islamophobie. Une des pièces révoltantes de son dossier est une vidéo d'une prise de parole en tant que syndicaliste, lors d'une journée de grève nationale des AESH devant le Ministère de l'Éducation Nationale en juin 2023.

C'est un soulagement pour elle et sa famille lesboparentale des banlieues, et plus largement pour toutes les victimes de répression. Nous n'oublions pas qu'elle a été chassée du lycée Angela Davis, avec sa fille de 4 ans, pour « menaces de troubles à l'ordre public » alors qu'elle sortait de 6 semaines d'hospitalisation et avait multiplié les alertes sur sa souffrance au travail. Nous savons les coûts de cette lutte, y compris en termes de santé physique et mentale, y compris pour l'entourage des réprimé.e.s et leurs soutiens.

Cette nouvelle victoire face à la répression, après celle de Kai et des syndicalistes de Melle, est une victoire de tout notre camp social. C'est aussi une victoire féministe et antiraciste : un des chefs d'accusations du rectorat était « atteinte aux valeurs de la laïcité et de la république » car notre camarade avait écrit dans un mail syndical, remis sans son consentement à la direction, la revendication de Sud éducation 93 demandant l'abrogation de la loi de 2004. Il n'y aura donc pas de jurisprudence sur le sujet, ce qui est un soulagement.

Contre la répression, Sud Éducation 93 et le collectif des réprimé·es de l'éducation nationale demandent :

- L'arrêt de toutes les procédures de mutation dans l'intérêt du service, utilisées abusivement comme des sanctions ;
- L'arrêt de toutes les mesures de répression antisyndicale et un vrai respect des libertés d'expression des collègues ;
- L'affectation de réels moyens pour prendre en compte la souffrance au travail, avec une médecine de prévention qui soit à l'écoute des personnels et la mise en place de médecine du travail
- La fin de l'instrumentalisation des « valeurs de la République » pour museler les revendications légitimes des élèves, leur famille et les personnels qui les soutiennent.